



REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE TECHNIQUE :

Les adjoints techniques des établissements d'enseignement...les laissés pour compte du CG ???

rappel de nos revendications :

Revalorisation par catégorie, C et B en priorité, c'est-à-dire les salaires les plus bas avec un principe d'harmonisation entre les filières.

L'Administration a décidé d'une enveloppe supplémentaire pour les agents de catégorie C de la filière technique. Jusque là, tout va bien !

Suite à cette annonce, SUD a réclamé un groupe de travail pour poursuivre ses revendications. Ce groupe de travail a eu lieu le 15 février 2010.

L'autorité territoriale propose un alignement des agents techniques de catégorie C DDE et hors DI et DAFE sur les agents de catégorie C de la filière administrative, filière de référence choisie par elle pour l'harmonisation du régime indemnitaire.

L'Autorité a prévu également une majoration de 70 euros pour les cuisiniers et 50 euros pour les seconds de cuisine.

SUD va plus loin en revendiquant une majoration pour tous les professionnels qui ont un diplôme de niveau 5 et donc une qualification particulière : électricien, plombier...

A l'issue de ce groupe de travail, le message est clair :

- Le montant de l'enveloppe n'est pas négociable, les ATEE sont sacrifiés...
- Les ATEE devront attendre un HYPOTHETIQUE alignement sur la filière administrative en 2011 sachant que les élections seront passées par là...

PROPOSITIONS DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE

CAT C administrative		CATC tech CG hors DI/DAFE			CAT C tech DDE			CATC tech ATEE		
	RI mensuel 2010		RI mensuel actuel	RI mensuel proposé		RI mensuel actuel	RI mensuel proposé		RI mensuel actuel	RI mensuel proposé
		AMP	197,91	291,91	AMP	226,07	291,91			
		AM	205,44	291,91	AM	218,79	291,91			
AAP 1 cl	291,91	ATP 1 cl	226,10	291,91	ATP 1 cl	332,08	332,08	ATPEE 1 cl	134,81	191,67
AAP 2 cl	283,01	ATP 2 cl	237,04	283,01	ATP 2 cl	332,08	332,08	ATPEE 2 cl	131,78	191,67
AA 1 cl	277,38	AT 1 cl	228,75	277,38	AT 1 cl	187,73	277,38	ATEE 1 cl	124,90	183,33
AA 2 cl	267,82	AT 2 cl	223,57	267,82	AT 2 cl	186,24	267,82	ATEE 2 cl	121,05	183,33

SUD dénonce le traitement au rabais de nos collègues ATEE et exige l'alignement de leur régime indemnitaire dès cette année!

A grade équivalent, même régime indemnitaire !